

ok/ocw

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE,
DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES
SOCIALES

DECRET N° 2021-583/PRN/MSP/P/AS

du 23 juillet 2021

portant adoption de la Stratégie Nationale
de Couverture Sanitaire Universelle au
Niger (SNCSU 2021-2030).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le décret n° 2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-238/PRN du 07 avril, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2021-286/PRN du 03 mai 2021 ;
- Vu le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres délégués ;
- Vu le décret n° 2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-325/PRN/MSP/P/AS 13 mai 2021, portant organisation du Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier: Est adoptée telle qu'annexée au présent décret, la Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle au Niger (SNCSU 2021-2030).

officiel

Article 2 : Le Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales est chargé de l'application du Présent décret, qui sera publié avec ladite Stratégie, au Journal Officiel de la république du Niger.

Fait à Niamey, le 23 juillet 2021

Signé : le Président de la République

MOHAMED BAZOUM

Le Premier Ministre

OUHOUMODOU MAHAMADOU

Le Ministre de la Santé Publique, de
la Population et des Affaires Sociales

DR IDI ILLIASSOU MAINASSARA

Pour ampliation :
Le Secrétaire Général
du Gouvernement



ABDOU DANGALADIMA